



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **Encryption Service SA**, 3961 Anniviers
2. Délai pour contester l'état de collocation:
04.02.2013 jusqu'au 25.02.2013
3. Délai pour contester l'inventaire:
04.02.2013 jusqu'au 15.02.2013
4. **Remarques:** sont également déposés:
 - a) l'inventaire
 - b) les revendications que l'administration de la faillite renonce à contester
 - c) les actions que l'administration de la faillite renonce à introduire, notamment l'action en dommages-intérêts éventuelle à l'encontre de l'administrateur et de l'organe de révision (art. 755 et 757 CO).
 - d) les créances douteuses ou irrécouvrables pour lesquelles l'administration de la faillite renonce à introduire une procédureDélai pour recourir contre l'inventaire : dix jours dès la date du dépôt (art. 32 OAOF)
Concernant les actions, procédures et revendications que l'administration renonce à introduire ou contester, chaque créancier peut, dans le délai péremptoire de vingt jours dès la date du dépôt, s'opposer aux décisions de l'administration de la faillite

Office des faillites de Sierre
3960 Sierre

00860873

